

MINISTÈRE DU BUDGET

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Sous-direction C

BUREAU C3

Sous-direction D

BUREAU D4

Classement
B1

INSTRUCTION N° 81-17 - B1

du 6 février 1981

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction :

n° du

**MESURES DE SIMPLIFICATION. RECENSEMENT DES MARCHÉS CONCLUS
AU NOM DE L'ÉTAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX**

ANALYSE

Modification des numéros de code des collectivités contractantes

DOCUMENTS A ANNOTER

Instruction n° 72-158-B 1 du 26 décembre 1972.

Instruction n° 73-173-B 1 du 21 décembre 1973.

Instruction n° 79-23-B 1 du 19 février 1979.

Sont notifiées en annexe, les modifications et les adjonctions qui doivent être apportées à la liste et à la codification, données par l'instruction n° 79-23-B 1 du 19 février 1979, des « Collectivités contractantes », dont les marchés font l'objet du recensement annuel prévu par l'instruction n° 72-158-B 1 du 26 décembre 1972.

Le directeur de la Comptabilité publique,

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,

Guy SALLERIN.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION
GT
11

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGC	TGE	TOM
CPE	PGA	BA	DF	EPA	EPSC	IP	SIA	UGAP

ANNEXE

— 2 —

à l'instruction n° 81-17 - B1
du 6 février 1981

CODE « COLLECTIVITÉS CONTRACTANTES »

I. — BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

Ajouter :

- 0000014 Départements et territoires d'outre-mer. Section commune.
- 0000031 Jeunesse, sports et loisirs. Section commune.

III. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Supprimer :

- 0090205 Service financier de la Loterie nationale.
- 0090208 Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la Caisse autonome de la reconstruction (C.A.R.E.C.).
- 0090217 Fonds national d'aide au sport de haut niveau.

Remplacer par :

Fonds national pour le développement du sport

- 0090217 Sport de haut niveau.
- 0090218 Sport de masse.

IV. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

1° Établissements publics nationaux à caractère administratif divers.

Ajouter :

- 0001027 Parc de Villette.
- 0001028 Caisse française des matières premières.

4° Parcs nationaux.

Ajouter :

- 0004006 Parc national du Mercantour.

6° Établissements nationaux de bienfaisance.

- 0006005 *Au lieu de :* « Établissement national de Koenigswarter », *lire :* « Établissement national de bienfaisance Antoine Koenigswarter ».

8° Musées.

Ajouter :

- 0008010 Musée du XIX^e siècle.

9° Enseignement agricole. Établissements d'enseignement supérieur.

0009011 *Au lieu de :* « École nationale féminine d'agronomie de Toulouse », *lire :* « École nationale de formation agronomique de Toulouse ».

Ajouter :

0009026 École nationale vétérinaire de Nantes;

0009027 Centre de formation des techniciens des services vétérinaires de Lyon.

Supprimer :

0009025 École nationale supérieure du paysage.

10° Enseignement non agricole.

Compléter :

0010005 de Paris.

Ajouter :

0010061 Centre national d'enseignement par correspondance;

0010062 Conservatoire national supérieur de musique de Lyon;

0010063 École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges;

0010064 École pratique des hautes études.

11° Recherche.

0011003 *Au lieu de :* « Institut de recherches d'informatique et d'automatique (I.R.I.A.) », *lire :* « Institut national de recherches en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.) ».

12° Autres établissements de l'Éducation nationale.

0012047 *Au lieu de :* « Bibliothèque nationale », *lire :* « Réunion des bibliothèques nationales ».

14° Établissements publics nationaux à caractère scientifique et culturel.

0014025 *Au lieu de :* « Centre universitaire de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis », *lire :* « Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ».

0014040 *Au lieu de :* « Centre universitaire de Toulon et du Var », *lire :* « Université de Toulon ».

Ajouter :

0014076 Unité pédagogique d'architecture n° 1 de Paris;

0014077 Unité pédagogique d'architecture n° 4 de Paris;

0014078 Unité pédagogique d'architecture de Bordeaux;

0014079 Unité pédagogique d'architecture de Lille;

0014080 Unité pédagogique d'architecture de Marseille.

15° Chambres d'agriculture.

Supprimer:

0015020 Corse.

Remplacer par :

0015115 Corde-du-Sud;

0015116 Haute-Corse.

DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C

BUREAU C3

ADDITIF ET RECTIFICATIF

à

L'INSTRUCTION N° 81-17 - B1 du 6 février 1981

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

MESURES DE SIMPLIFICATION, RECENSEMENT DES MARCHÉS
CONCLUS AU NOM DE L'ÉTAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

ADDITIF

III. Comptes spéciaux du Trésor

Supprimer : « 0090211. Fonds spécial d'investissement routier (à compter du 1^{er} janvier 1981) ».

RECTIFICATIF

PAGE 2 :

Code « Collectivités contractantes ».

III. Comptes spéciaux du Trésor

Au lieu de : « Fonds national pour le développement du sport :

« — 0090217. Sport de haut niveau;

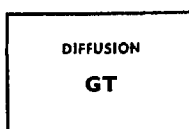
« — 0090218. Sport de masse ».

Lire : « 0090217. Fonds national pour le développement du sport ».

*Le directeur de la Comptabilité publique,
Pour le directeur de la Comptabilité publique :*

*Le sous-directeur,
Guy SALLERIN*

DESTINATAIRES POUR APPLICATION



ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGC	TGE	TOM
CPE	PGA	BA	DF	EPA	EPSC	IP	SIA	UGAP